

Immigration—Loi

● (1120)

[Traduction]

Connaissant les sentiments des Canadiens à l'heure actuelle au sujet de la question des réfugiés, je me demande si le moment n'est pas venu de nouveau d'inviter un comité de tous les partis à visiter toutes les régions du Canada et à élaborer une sorte de Livre vert. Le comité aurait ainsi l'occasion de connaître les sentiments des Canadiens et non seulement d'écouter les Canadiens, mais aussi de leur expliquer, dans les grands centres et certaines localités rurales particulièrement bien choisies de notre pays, ce que les réfugiés et les immigrants signifient vraiment pour le Canada, ainsi que nous l'avons fait il y a quelques années.

Je constate qu'un ministre de la Couronne prête l'oreille à mes propos. Je lui dirais donc que si nous n'agissons pas ainsi, nous éprouverons d'énormes difficultés chez nous. De plus en plus d'immigrants ne seront plus du genre auquel nous sommes habitués. Peut-être avons-nous besoin d'une autre sorte d'immigrants si nous voulons continuer de prospérer et de nous développer ainsi que nous l'avons fait jusqu'à maintenant, compte tenu du vieillissement et du faible taux de mortalité de notre population.

En terminant, je dirais que le moment est peut-être venu d'entreprendre une campagne d'éducation. Je le dis ouvertement, sans avoir pris le temps de consulter mon parti—je me suis tout simplement précité à la Chambre ce matin—que je ferais très volontiers partie de ce comité, si j'y étais invité par mon parti. La tâche ne serait pas facile, mais je serais disposé à l'entreprendre, car je suis tout à fait convaincu que nous devons agir ainsi.

Le comité pourrait voyager partout au Canada. Ses membres pourraient être choisis en fonction de leur ouverture d'esprit; ils ne devraient pas être choisis parmi les gens qui, comme le rabbin Plaut l'a dit, font volontiers appel aux mauvais sentiments qui existent en chacun de nous, y compris moi-même. Nous connaissons des députés des trois partis qui sont libres de préjugés. La majorité d'entre eux accepteraient d'être nommés au sein d'un comité de ce genre pour voyager au Canada, écouter les Canadiens, et surtout répondre à leurs questions d'une façon non partisane. Les Canadiens pourraient avoir ainsi une meilleure idée de ce que sont l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté.

Une voix: Bientôt.

M. Prud'homme: J'ai entendu le mot «bientôt». Le ministre chargé de la citoyenneté se trouve à la Chambre.

Voilà le genre de démarche à laquelle je participerais volontiers, au lieu d'un débat au cours duquel chacun s'affronte et que je tiens pour inutile et improductif.

Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner une minute de plus, mais je répète que certains ministres ont le devoir d'être des éducateurs et non seulement de bons gestionnaires. Nous nous attendons, bien sûr, à ce qu'un ministre fasse du bon travail. Cependant, dans certains cas, surtout dans les questions qui soulèvent les passions, un ministre a le devoir de prendre l'initiative de faire comprendre aux Canadiens leurs responsabilités.

L'immigration est l'un des sujets les plus importants qui soient. J'espère que les deux ministres responsables de ce

ministère considéreront la partie éducative du processus comme l'une de leurs tâches principales au lieu de se contenter de réfléter dans une loi sévère les sentiments que les Canadiens éprouvent actuellement en voyant un ou deux navires amenant des immigrants illégaux au Canada. Ils devraient également prendre des mesures correctrices et expliquer aux Canadiens ce que sera le Canada de demain.

Pour que le Canada de demain soit prospère, accueillant et généreux comme nous le souhaitons, nous devons expliquer aux gens les difficultés qu'il faudra surmonter.

J'espère que les deux ministres responsables d'Immigration Canada admettront, en toute impartialité, qu'ils ne sont pas seulement des gestionnaires, mais aussi des éducateurs.

Merci, monsieur le Président, de votre patience.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat en troisième lecture du projet de loi C-84.

On a présenté ce projet de loi pour répondre à ce qu'on considérait comme une urgence nationale et on a rappelé pour cette raison le Parlement qui s'était ajourné pour l'été. D'après le gouvernement, ce projet de loi porte sur le resquillage et sur la solution à apporter à l'afflux massif de gens qui tentent d'entrer au pays illégalement.

J'aborderai bientôt les circonstances qui ont entraîné la présentation de ce projet de loi, mais je voudrais faire remarquer pour commencer que la notion de «réfugié» n'a jamais été claire au Canada. Elle a toujours été un peu influencée par la politique et elle a varié selon la politique du moment et l'humeur de la population telle que perçue par le gouvernement. Le mot «réfugié» a été interprété d'une façon tantôt large, tantôt étroite, selon les circonstances.

Je voudrais rappeler certaines périodes de notre histoire dont je suis fier. Par exemple, nous avons permis aux anciens esclaves américains de se réfugier au Canada. Nous les avons accueillis de bon coeur et les bras ouverts. Ils n'ont pas eu besoin des papiers que nous déclarons maintenant indispensables parce que ces gens-là n'avaient pas de papiers. Ils n'avaient aucune pièce d'identité. Le seul document existant à leur sujet aurait pu être peut-être un titre de propriété indiquant qu'ils appartenaient à un certain propriétaire terrien de l'un des États du Sud. Ils n'avaient pas de visa, ni de passeport. Ils n'avaient rien en fait qui permette de les identifier. Pourtant nous leur avons permis, étant plus avisés à cette époque-là, de venir au Canada. Nous avons également accepté très volontiers quelque 60 000 réfugiés de la mer en provenance du sud-est de l'Asie.

Ce sont quelques-unes des bonnes périodes de l'histoire canadienne, mais il y en a eu également de mauvaises. En 1914, nous avons refoulé tout un navire de Sikhs en provenance de l'Inde, dont un grand nombre ont été tués à leur retour dans leur pays simplement parce que le gouvernement d'alors avait décidé pour des raisons raciales, religieuses et autres de ne pas autoriser ces personnes à entrer au Canada en tant qu'immigrants ou réfugiés même s'ils étaient effectivement des réfugiés d'après les critères de l'époque. Le fait que beaucoup d'entre eux ont été tués à leur retour dans leur pays montre qu'ils craignaient vraiment et à juste titre pour leur vie dans leur pays d'origine, l'Inde.